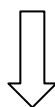


# TAXIS

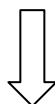
Demande d'autorisation de l'exploitant adressée à la commune  
(par toute voie utile)



**1<sup>ère</sup> étape :**  
Réception du dossier  
par la commune



**2<sup>ème</sup> étape :**  
Analyse du quota (1 taxi/2500 habitants sauf dérogation)  
- Si quota atteint : création liste d'attente  
- Si quota dépassé : réduction proportionnelle  
- Si quota ok : 3<sup>ème</sup> étape



**3<sup>ème</sup> étape :**  
Analyse de la demande => Enquête

○ Mentions obligatoires de la demande de l'exploitant :

- identité complète
- nombre de véhicules (y compris véhicules de réserve)
- caractéristiques générales des véhicules
- adresse garage
- date et signature

○ Annexes obligatoires à la demande de l'exploitant :

- copie de la carte d'identité / statuts de la société
- extrait de casier judiciaire de – de 3 mois
- attestation caisse assurances sociales ou déclaration sur l'honneur
- attestation ONSS ou déclaration sur l'honneur
- attestation pas retard + 6 mois taxes et impôts liés exploitation service

- attestation qualification professionnelle / preuve activité avant le 08/09/2009
- documents relatifs au véhicule ou déclaration sur l'honneur
  - \* certificat d'immatriculation (sigles TX autres que TXH-TXL-TXR-TXV)
  - \* certificat contrôle technique (valable 6 mois)
  - \* carte verte
  - \* attestation assurance (annexe 3 arrêté)
  - \* facture achat / contrat leasing



**4<sup>ème</sup> étape :**

Envoi accusé de réception au demandeur

- AR incomplet
- AR complet => 5<sup>ème</sup> étape

**5<sup>ème</sup> étape :**

Décision du Collège (dans les 3 mois)

- Refus d'autorisation => copie services GW
- Autorisation d'exploiter => 6<sup>ème</sup> étape

Mentions obligatoires de la décision d'autorisation du Collège :

- identité complète de l'exploitant
- nombre de véhicules (y compris véhicule de réserve)
- date et durée de l'autorisation
- adresse garage

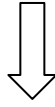
**6<sup>ème</sup> étape :**

Demande d'approbation de la décision du collège envoyée par la commune aux services du GW



Réception et analyse du dossier  
par la Direction du Transport de Personnes – cellule taxis

- Vérification du quota
- Vérification de la délibération du Collège (mentions obligatoires)
- Vérification de la demande de l'exploitant (mentions et documents joints)



Envoi accusé de réception à la commune

- AR incomplet
- AR complet



Approbation (ou refus d'approbation) dans les 60 jours



Envoi de l'approbation (ou refus d'approbation) à la commune

En cas d'approbation : 

**7<sup>ème</sup> étape :**

Délivrance par la commune à l'exploitant de l'autorisation d'exploiter (durée de 5 ans)

**Autorisation d'exploiter pour X véhicules**



**8<sup>ème</sup> étape :**

Délivrance par la commune à l'exploitant de la (ou des) attestation(s) relative(s) au(x) véhicule(s) et envoi copie aux services du GW

**Une attestation par véhicule autorisé**

Mentions obligatoires de l'attestation relative au véhicule:

- décision d'autorisation du Collège à laquelle elle se rapporte
- caractéristiques générales du véhicule, n°immatriculation, n° identification ( !! délivré par la commune)

**La mise en circulation effective des véhicules n'est autorisée qu'après délivrance de l'autorisation et de la (ou des) attestation(s) relative(s) au(x) véhicule(s)**

**⇒ AUTORISATION D'EXPLOITER UN SERVICE DE TAXIS POUR 5 ANS RENOUELABLE**

Même procédure (hormis quelques différences au niveau des documents à vérifier) pour :

- demande de renouvellement d'autorisation
- demande d'autorisation pour un véhicule de réserve
- demande d'augmentation ou diminution du nombre de véhicules
- demande de cession d'autorisation

Autorisation du Collège uniquement (sans approbation) pour :

- demande d'autorisation pour un véhicule de remplacement (3 mois max non renouvelable)